SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1160003: industrie transformatrice de matieres plastiques du limbourg

En vigueur au 01/01/2022 (Dernière actualisation de la page 26/07/2022)

Augmentation CCT de + 0,18 Eur (40h/s) au 1/2022.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 116).

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/06/2011. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. : Salaire horaire

Catégorie salariale	Régime (sur base hebdomadaire)				
	38h	38h30	39h	39h30	40h
Entretien et nettoyage des locaux	14.2175	14.0330	13.8530	13.6775	13.5065
Emballage des produits	14.2175	14.0330	13.8530	13.6775	13.5065
Autres fonctions	15.0220	14.8265	14.6365	14.4515	14.2705

2. : Salaire horaire de référence pour la prime d'équipe

Régime (sur base hebdomadaire)				
38h	38h30	39h	39h30	40h
15.4890	15.2880	15.0920	14.9010	14.7145